



Appel à communications

**Les professionnels de la déviance et de la délinquance :
quels enjeux d'hybridation ?
Pratiques des acteurs, lieux d'intervention et logiques professionnelles**

Colloque organisé par le

**Réseau thématique « Normes, déviances et réactions sociales » (RT3)
de l'Association Française de Sociologie (AFS)**

**et l'Institut du Droit de l'espace, des territoires, de la culture et de la
communication (IDETCOM), Université Toulouse 1 Capitole**

**en partenariat avec l'Association des Chercheurs des Organismes de la
Formation et de l'Intervention Sociales (ACOFIS)**

**Le jeudi 19 novembre 2020
à l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1)**

Ce colloque vise à rassembler des recherches en sciences sociales qui interrogent les reconfigurations actuelles des pratiques, des logiques professionnelles et des statuts des acteurs chargés de réguler les désordres, la délinquance et les violences individuelles et collectives dans les sphères de la vie sociale. Il s'inscrit dans la continuité des événements scientifiques organisés par le réseau thématique « Normes, déviances et réactions sociales » (RT3/AFS), par exemple autour des questions liées à la « régulation sociale des désordres » (Rouen, 2010), à la « jeunesse de rue » (Poitiers, 2014), aux « nouvelles technologies » (Rouen, 2016), aux « banlieues » (Nancy, 2017) ou encore aux « acteurs et processus de radicalisation et contre-radicalisation » (Perpignan, 2018).

Penser les mutations contemporaines des mécanismes et des processus rendant possible l'ordre social revient à interroger le concept polysémique de contrôle social, notamment à partir

des formes de régulation sociale « traditionnelle » et des modes de contrôle « organisé, médiatisé, institutionnalisé » (Loubet des Bayle, 2016, p. 98). Pour Philippe Robert (2000), l'espace du contrôle social s'établit entre la *socialisation* et la *réaction sociale* à la déviance, c'est-à-dire entre « les apprentissages de la conformité [et] les endiguements de la non-conformité » (p. 216). Classée progressivement parmi les sciences sociales de la déviance, la sociologie du contrôle social passe donc de l'étude des phénomènes de socialisation à l'analyse des formes de contrôle social spécialisé et, concrètement, les travaux « débutent par l'examen d'un ou de plusieurs réseaux de prise en charge dont la gamme va du pénal au système de santé-psychiatrique en passant par le travail social ou la prévention » (Robert, 1981, p. 23). Robert Castel (1988) revient également sur le concept de contrôle social en soulignant le débat qui entoure cette notion dans un contexte marqué notamment par « une crise touchant tous les secteurs où l'État intervient sur la société » (p. 68). Il observe, par exemple, que circonscrire « les régulations normatives des comportements à l'action de l'appareil d'État » (p. 74) montre toutes ses limites, d'autant plus que « les formes les plus modernes de contrôle [fonctionnent] sur un mode capillaire en économisant le plus souvent la coercition directe » (p. 74). En ce sens, dans une société postindustrielle éclatée, c'est-à-dire sans unité centrale rendant dès lors difficile la domination de la société sur les personnes, le contrôle social mute et se rapproche de manière significative de la notion de régulation sociale. Cette dernière permet en effet d'agir dans une société complexe en coordonnant des logiques d'action multiples favorisant ainsi la recomposition d'un certain ordre.

Outre les professionnels des institutions pénales (forces de police, acteurs de la justice et du champ carcéral), nous nous intéressons alors à une pluralité d'intervenants et d'instances de régulation qui produisent indéniablement des effets de contrôle sans nécessairement les viser de façon explicite. Il s'agit, par exemple, de se focaliser non seulement sur la « police », entendue comme « une *organisation* constituée par un groupe de personnes - les policiers - qui est chargée de diverses fonctions afférentes au contrôle social », mais aussi sur le « *policing* », qui « se réfère aux *activités* qui sont déployées pour assurer la régulation sociale et à l'application des lois pénales » (Brodeur, 1995, p. 127). On s'intéresse parallèlement aux formes de contrôle social émanant des intervenants des secteurs du travail social (assistants de service social, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, etc.), notamment en réinterrogeant les approches critiques du travail social développées dans les années 1970 (Revue Esprit, 1972 ; Donzelot, 1977). De manière plus générale, il s'agit d'explorer les formes de contrôle social et les modes de régulation qui renvoient à un ensemble très diversifié d'intervenants et de mécanismes participant au maintien de la cohésion sociale et contribuant – de manière plus ou moins délibérée – à empêcher ou à contenir la déviance et la délinquance. Ainsi, nous souhaitons solliciter des communications sur la police, la gendarmerie, la justice, la prison, mais également sur les acteurs de la sécurité privée, des collectivités territoriales, du travail social, du champ éducatif, du milieu associatif, de la santé et du sport qui interviennent, à des niveaux et à des degrés variés, dans la régulation et la protection du corps social.

Le fait que différents types d'acteurs (publics, privés, hybrides, voire citoyens) participent à la régulation des comportements déviants et, de manière plus spécifique, interviennent dans le champ du *policing* ne constitue pas une nouveauté. La rencontre entre l'expertise psychiatrique et le champ de la justice (Foucault, 1984 ; Castel, 1985), l'implication des animateurs et des éducateurs dans les activités de « prévention » auprès des jeunes et/ou des autres habitants des quartiers défavorisés (Boucher, 2003), l'investissement des maires dans les questions de sécurité (Le Goff, 2008), la montée en puissance des polices municipales (Malochet, 2007) ou d'équipes de policiers

et d'intervenants de la santé et des services sociaux (Rose et *al.*, 2012), l'émergence et la consolidation d'un secteur marchandisé de la sécurité (Ocqueteau et Warfman, 2011), en constituent quelques exemples.

Cependant, plusieurs études s'accordent à souligner l'ampleur et l'intensification des dynamiques actuelles de coordination, de collaboration voire de partenariat entre les différents acteurs chargés de réguler la déviance et la délinquance (Boucher 2015 ; Jobard et de Maillard, 2015 ; Malochet, 2017 ; Dieu et Domingo, 2018). Dans cette perspective, la question de « l'hybridation » demeure centrale. Initialement utilisée pour désigner un processus de reproduction/fécondation interspécifique du vivant, la notion d'hybridation a été utilisée en sciences sociales pour décrire la transformation d'un mode de développement sous l'impact de sa propre dynamique, ainsi que les modalités d'implantation d'une institution dans un autre espace (Bernardot et Thomas, 2016). Cette notion a été mobilisée, par exemple, dans les études interrogeant les transformations des fonctions publiques sous l'impulsion des logiques néo-managériales (Pettigrew, 1997), mais aussi dans les travaux portant sur le processus d'eupéanisation de l'action publique (Muller, 1997). S'agissant des réponses aux phénomènes déviants et délinquants, le champ sémantique de l'hybridité est évoqué, de manière plus ou moins explicite, par plusieurs études qui explorent les formes actuelles du *policing*, de la pénalité, de la prévention et de l'intervention sociale.

Concernant le milieu pénitentiaire, les formes d'hybridation du soin et de la peine ont fait l'objet d'analyses autour notamment des modalités d'articulation des pratiques soignantes et pénitentiaires (Lancelevée, 2016), et l'essor d'un « continuum pénal hybride » a été mobilisé pour décrire l'échelonnement des sanctions de la prison à la probation (de Larminat, 2014). Les pratiques et les logiques professionnelles des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont été aussi explorées à partir, d'une part, des effets de l'injonction de travailler en binôme avec les surveillants pénitentiaires au sein des unités de vie dans les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM) (Chantraine et Sallée, 2013), et d'autre part, des paradoxes de « l'aide sous contrainte » (Hardy, 2012). Ces études montrent, entre autres, que la pénalité contemporaine repose sur l'articulation d'une diversité d'acteurs et de logiques pratiques qui conduisent à des recompositions institutionnelles de grande ampleur, ce qui n'est pas sans poser des questions sur l'autonomie des sphères professionnelles, le parcours des acteurs et la fécondité de leurs modes d'intervention.

Des notions telles que « multilatéralisation » du *policing* (Bayley et Shearing, 2001), « coproduction » (Dieu et Domingo, 2003) ou « gouvernance » de la sécurité (Roché, 2004) ont été utilisées, par exemple, pour rendre compte de la pluralisation des réponses apportées à la question de l'insécurité, ainsi que de l'ensemble des agencements possibles entre les différents acteurs (publics, privés, hybrides) impliqués dans la régulation des comportements déviants et délinquants. Ce mouvement incrémental se caractérise « par un partage accru de la fonction policière (qui n'est plus l'apanage exclusif des services policiers constitués, si tant est qu'elle l'ait jamais été), une diversification des parties prenantes, ainsi qu'une restructuration des rapports entre le niveau central et le niveau local, la sphère publique et le secteur privé » (Malochet, 2017, en ligne). C'est ce que rappelle Thierry Oblet (2008) lorsqu'il défend l'idée que, pour coproduire de la sécurité publique, il est nécessaire de mettre en œuvre une « police des villes », entendue comme l'ensemble des réponses apportées, des méthodes développées et des réglementations mises en place par les pouvoirs publics et les autres acteurs professionnels et sociaux « visant à défendre la société » (p. 4). Ce mouvement d'hybridation est particulièrement visible dans les quartiers populaires

paupérisés. À cet égard, Manuel Boucher (2015) montre la complexification des formes de contrôle social résultant notamment de l'implication de « pacificateurs indigènes », c'est-à-dire d'intervenants sociaux issus de ces mêmes milieux, tout en soulignant les rapports paroxystiques et complexes que les « jeunes turbulents » entretiennent avec ces acteurs émergents et les « forces de sécurisation ».

D'autres exemples peuvent être tirés des actions de prévention des déviances et des violences menées en milieu scolaire. Des formes de « partenariat » entre l'école et les forces de police, souvent incarnées par la figure du « policier-éducateur », ou encore entre l'école et les professionnels de la prévention spécialisée, de la santé et du milieu associatif ont été examinées afin d'étudier leur nature, leurs modalités de construction, ainsi que les limites de leur mise en œuvre (Blaya et Debarbieux, 2008 ; Macilotti, 2016 ; Wuilleumier, 2017).

De plus, l'évolution de certaines formes de délinquance (terrorisme, criminalités numériques, délinquance financière, etc.) et des risques de nature économique, écologique, technologique impliquent un changement d'échelle dans la mise à l'agenda et la structuration des réponses à ces enjeux. Ils conduisent également à faire émerger de multiples hybridations entre les échelles et les régimes juridiques nationaux, européens et internationaux, mais aussi entre les domaines administratifs et judiciaires (Bigo, 1996 ; Sheptycki, 2005 ; Domingo, 2017), ou encore entre les secteurs militaires et policiers, dont témoigne par exemple le déploiement des armées pour des missions de sécurité intérieure dans le cadre de l'opération Sentinelle (Tenenbaum, 2016).

Les reconfigurations des modes de régulation des déviances peuvent être observées également à partir de la diffusion des logiques néo-managériales fondées notamment sur des instruments de mesure, de suivi et de pilotage visant à contrôler, rationaliser et évaluer l'activité des services (voir, entre autres, Mattelly et Mouhanna, 2007 ; Mucchielli, 2008 ; Douillet *et al.*, 2014). Les impératifs d'« *accountability* » et de « performance » ont conduit à l'émergence de formes d'agencements hybrides, de modes rationalisés de gestion et de nouvelles contraintes pour les professionnels, ce qui n'est pas sans soulever des questions concernant l'engagement quotidien des acteurs dont la vocation première est d'assurer, par exemple, le service public.

Afin de contribuer au débat, le réseau thématique « Normes, déviances et réactions sociales » de l'Association Française de Sociologie (RT3/AFS) et l'Institut du Droit de l'espace, des territoires, de la culture et de la communication (IDETCOM/UT1), en partenariat avec l'Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales (ACOFIS), souhaitent penser les enjeux d'hybridation à l'œuvre dans le champ des réponses et des réactions aux phénomènes déviants et délinquants. Ce colloque propose de mener une réflexion focalisée sur les multiples formes d'agencement, de collaboration, de coordination, voire de concurrence entre les différents acteurs impliqués dans la régulation de ces comportements. Dans quelle mesure ces processus nous renseignent-ils sur les transformations du contrôle social et les manières de l'exercer ? Quels nouveaux équilibres les acteurs établissent-ils et dans quels contextes d'intervention ? Y a-t-il une ouverture, comme se demandait déjà Robert Castel (1988), « sur des formes de solidarités plus locales, plus partenariales, plus négociées qu'imposées, bref plus démocratiques ? » (p. 76). Il s'agit ainsi de dépasser les logiques d'opposition dichotomique (répression/prévention, public/privé, local/national, pénal/social, etc.) pour privilégier des approches qui interrogent le caractère fragmenté, hybride et en recomposition du contrôle social (Bouquet, 2012).

Axe 1 – Logiques d'hybridation et pratiques des acteurs

Le premier axe s'intéresse aux pratiques des acteurs et vise à interroger la nature et les caractéristiques des formes d'hybridation et d'agencement construites notamment à partir de nouvelles régulations et du tissage de nouveaux réseaux de coopération. Il s'agit de porter un regard transversal sur les différents mécanismes adoptés, sur les acteurs qui les portent et sur les temporalités de mise en œuvre.

Nous pensons, par exemple, aux dispositifs partenariaux de sécurité et de prévention de la délinquance, dont l'action fait appel à de multiples intervenants allant des forces de police jusqu'aux urbanistes et aux travailleurs sociaux. D'autres leçons peuvent être tirées des mécanismes de régulation qui se situent à la croisée des champs du logement social, de l'administration territoriale et de la sécurité urbaine. De manière plus générale, cet axe est ouvert aux communications qui interrogent les réponses et les réactions aux phénomènes déviants fondées sur des logiques de partage et de coproduction de l'action. Ainsi, plusieurs questions se dessinent : Quelles sont les conditions pour la construction et la pérennisation des partenariats intersectoriels ? Comment se déploient ces dispositifs ? Quelles sont les facteurs qui favorisent ou, au contraire, empêchent l'investissement des acteurs dans les pratiques partenariales ?

La question de l'hybridation peut être également étudiée à partir des modalités concrètes d'intervention ciblant certaines formes de délinquance qui suscitent actuellement de nombreux débats. Le viol et les agressions sexuelles, la criminalité environnementale ou numérique, les processus de « radicalisation » violente en constituent quelques exemples. Il s'agit ici de proposer des contributions qui explorent comment les acteurs du contrôle et du lien social pensent ces phénomènes et articulent entre eux leurs réponses respectives. Ainsi, comment se structurent les dispositifs d'action publique en matière de lutte contre ces phénomènes ? Quelle est la place et quelles sont les pratiques des éducateurs spécialisés, des acteurs de la protection de l'enfance, des éducateurs sportifs ou des professionnels de la santé ? Quels liens instaurent-ils avec les acteurs des institutions pénales ? Concernant le terrorisme, quel rôle pour les militaires des armées qui participent aux missions de sécurité intérieure ? Et quelles relations avec les forces de police ?

Une autre entrée possible consiste à interroger la façon dont se déploient, non sans résistances, les nouvelles stratégies visant à améliorer l'« identification » et le « traitement » des déviations, mais aussi la « performance » des acteurs impliqués dans leur contrôle. S'agissant par exemple des pratiques policières, comment intégrer les logiques réactives et les injonctions d'« anticipation » ? De quelles manières les forces de police, les intervenants pénitentiaires ou les travailleurs sociaux investissent-ils les référentiels de « gestion des risques » ou les innovations technologiques ? Comment arrivent-ils à composer avec les contraintes liées à la rationalisation et à l'emprise croissante des logiques gestionnaires ?

Enfin, les problématiques relatives aux formes d'hybridation entre éducation et sanction, prévention et répression, traitements et contraintes seront également appréciées.

Axe 2 – Lieux et espaces d'hybridation

Ce deuxième axe vise à rassembler des communications qui explorent selon quelles modalités et quels processus les lieux et les espaces peuvent favoriser ou, au contraire, empêcher les réponses aux déviations basées sur des logiques d'hybridation, de coopération et de coproduction. Outre les prisons et les établissements de rétention, nous pensons par exemple aux stratégies adoptées pour faire face aux comportements violents et délinquants dans les écoles, les

centres sportifs, les campements de migrants, les foyers d'accueil, les « *gated communities* », les quartiers populaires ou les « tiers-lieux ». Ainsi, plusieurs perspectives se dessinent.

Tout d'abord, comment les professionnels intervenant dans ces lieux pensent-ils les déviances et leurs régulations ? Comment les acteurs dont la vocation première est d'éduquer, d'aider ou de soigner composent-ils avec les logiques de répression ou les référentiels de « gestion des risques » attachés à l'exercice de leur métier dans ces lieux ? Comment promouvoir, par exemple, l'adéquation entre la contrainte liée à l'enfermement carcéral et la prise en charge éducative au sein des Établissements Pénitentiaires pour Mineurs ?

Une autre entrée possible consiste à s'intéresser aux dispositifs partenariaux ou collaboratifs adoptés pour répondre aux phénomènes déviants et délinquants. Comment ces lieux peuvent-ils favoriser la mise en place de « bonnes pratiques » ? Quelles sont les conditions pour leur consolidation ? Quelles relations se tissent entre les différents acteurs impliqués dans ces initiatives (éducateurs, enseignants, forces de police, etc.) ?

Ces questions peuvent être aussi abordées à partir de l'essor de nouveaux espaces, zones et échelles d'action qui interpellent les pratiques et les logiques professionnelles des acteurs. Nous pensons, par exemple, aux conduites violentes et délinquantes réalisées *dans* et *à travers* l'espace numérique. Ainsi, comment se structurent les réponses à ces phénomènes qui, de par leur nature même, impliquent souvent une dimension transnationale et mobilisent plusieurs intervenants (forces de police, acteurs de la prévention spécialisée, fournisseurs d'accès à Internet, organismes de protection des données à caractère personnel, etc.) ? Quelles sont les principales stratégies élaborées pour améliorer la collaboration entre les différents acteurs ? Et quelles problématiques persistent malgré ces efforts ? Cet axe est aussi ouvert aux contributions qui s'intéressent à la définition progressive d'un espace politique et administratif de travail supranational et/ou partiellement intégré en matière de justice et d'affaires intérieures, à la constitution de nouveaux territoires d'intervention (espace de liberté, de sécurité et de justice ; espace Schengen ; territoire douanier européen), mais aussi à la structuration de nouvelles administrations supranationales (Europol, Frontex, etc.).

Enfin, nous sollicitons des communications qui explorent dans quelle mesure les comportements déviants et leurs régulations définissent et redéfinissent les frontières ainsi que les limites entre les espaces publics et privés, entre le formel et l'informel, entre le local, le national et l'international.

Axe 3 – Logiques professionnelles, statuts et raisons d'agir

Si le volontarisme politique et l'accord sur l'importance d'une cause commune semblent nécessaires à la création de certaines formes de collaboration et de partenariat, leur mise en œuvre dépend indéniablement de la manière dont les professionnels investissent concrètement les dispositifs.

Ainsi, cet axe s'adresse aux communications qui s'intéressent à la façon dont les statuts, les systèmes de valeurs, les logiques et les « *habitus* » professionnels influencent les pratiques des intervenants, les initiatives de coopération et les dispositifs partenariaux. Quels sont les facteurs qui favorisent ou, au contraire, entravent la capacité des acteurs à travailler de concert ? Comment les acteurs articulent-ils des « cultures », des codes déontologiques et des statuts spécifiques ? Comment est-il possible de conjuguer les logiques professionnelles d'un ensemble d'individus, de

groupes et d'organismes dont certains sont publics, d'autres sont privés et d'autres encore sont d'une nature hybride ?

Un autre angle d'approche consiste à interroger ce que les logiques d'hybridation font aux modes de socialisation et aux « identités » professionnelles, ou encore comment elles influencent les représentations que les acteurs se font de leur métier, des territoires et des activités spécifiques d'intervention. Les transformations des problèmes publics, la multiplication des relations entre les acteurs, l'essor de nouveaux espaces et échelles d'action contribuent-ils aux processus de « convergence » voire de « banalisation » de certaines professions ? Ou, au contraire, assiste-t-on à l'émergence de nouvelles compétences ou de « nouveaux métiers » ?

Enfin, les « agents de première ligne », que ce soient les policiers, les surveillants, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, les enseignants, les éducateurs ou plus largement les agents administratifs, disposent d'une capacité d'appréciation et d'une marge de manœuvre qui concernent tant la définition de leurs priorités que leurs façons d'intervenir. Se pose ainsi la question de savoir comment ces acteurs gèrent la tension entre les injonctions « à travailler ensemble » et les situations concrètes auxquelles ils sont confrontés. À quelles conditions favorisent-ils les liens de coopération et de collaboration ? Comment arrivent-ils à contourner les logiques et les pratiques d'hybridation ?

Aborder ces différentes questions permet ainsi de mieux comprendre la façon dont les acteurs perçoivent leurs rôles, leurs objectifs, s'approprient les règles, définissent leurs intérêts et déploient leurs actions, ce qui n'est pas sans interroger sur les enjeux de formation.

*

* *

Si cet appel concerne les chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent à ces thématiques, nous souhaitons que ce colloque puisse également s'adresser aux différents professionnels confrontés à la gestion des déviances qui souhaitent valoriser les résultats d'expériences professionnelles, de projets de recherche et d'études.

Modalités de réponse

1. Les propositions de communication devront indiquer : titre et axe(s) de la communication, nom et prénom des auteur.e.s, rattachement institutionnel, résumé de 3000 signes (espaces compris) maximum. Elles sont à envoyer au plus tard le **15 juin 2020** à cette adresse : claire.lagu@irtsnormandie.ids.fr
2. Les avis du comité de sélection seront transmis aux auteur.e.s le **10 juillet 2020**.

Comité d'organisation

Giorgia Macilotti, co-responsable du RT3-AFS, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole
Bruno Domingo, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole
François Dieu, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole
Bernard Labatut, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole
Manuel Boucher, responsable du RT3-AFS, CORHIS, Université de Perpignan Via Domitia, ACOFIS

Thibaut Besozzi, co-responsable du RT3-AFS, LIR3S, Université de Bourgogne

Comité scientifique

Irem Nihan Balci, TRIANGLE, École Normale Supérieure de Lyon

Sylvain Beck, IRTS-IDS Normandie, GEMASS-CNRS/Paris-Sorbonne, ACOFIS

Céline Bellot, ETS, CICC, UdeM

Mohamed Belqasmi, ACOFIS, LERS-IRTS-IDS-Normandie, URMIS-UNSA

Thibaut Besozzi, co-responsable du RT3-AFS, LIR3S, Université de Bourgogne

Véronique Bordes, EFTS, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, ACOFIS

Manuel Boucher, responsable du RT3-AFS, CORHIS, Université de Perpignan Via Domitia

Mathias Dambuyant, EHES, IAC

Jacques de Maillard, CESDIP-CNRS, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Laura Delcourt, CeRIES, Université de Lille

Konstantinos (Costa) Delimitsos, CRESSPA/GTM Paris 8, IRTS IDF Montrouge – Neuilly-sur-Marne

Marie-Sophie Devresse, UCLouvain, JURI

François Dieu, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

Julie Alev Dilmaç, Cyprus International University, PHILÉPOL/Paris Descartes

Bruno Domingo, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

Bertrand Fincoeur, ISSUL SSP, Université de Lausanne

Lucile Franz, ISS-LINES, Université de Lausanne

Bernard Labatut, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

Camille Lancelevée, Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale des Hauts-de-France (F2RSM Psy)

Giorgia Macilotti, co-responsable du RT3-AFS, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

Virginie Malochet, IAU-IdF, CESDIP-CNRS

Eric Marlière, Université de Lille, CeRIES

Gérard Mauger, CSE, CNRS

Christian Mouhanna, CESDIP-CNRS

Isabelle Raffestin, Université de Montréal

Nicolas Sallée, Département de sociologie, UdeM

François Sicot, LISST, Université Toulouse 2 Jean Jaurès

Anne Wuillemier, INHESJ

Assistance administrative

Claire Lagu, IRTS-IDS Normandie, RT3, ACOFIS : claire.lagu@irtsnormandie.ids.fr

Marie Merli, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole : marie.merli@ut-capitole.fr

Bibliographie indicative

- Bargeau A. (2018), « *Vous avez le droit à un avocat* » : enquête sur la réforme et les pratiques de la garde à vue, Thèse de science politique, Université de Strasbourg.
- Bayley D., Shearing C. (2001), *The New Structure of Policing*, Washington, National Institute of Justice.
- Bernardot M., Thomas H. (2016), « Notes sur l'hybridité », *Asylon(s)* [En ligne], 13.
- Bigo D. (1996), *Polices en Réseaux ; l'expérience européenne*, Paris, Presses de Science Po.

- Bonelli L., Ragazzi F. (2019), « La lutte contre la “radicalisation”. Genèse et expansion d’un nouveau lieu commun administratif en France et dans l’Union européenne », *Archives de politique criminelle*, 1, 41, p. 119-145.
- Bouagga Y. (2012), « Le métier de conseiller d’insertion et de probation : dans les coulisses de l’État pénal ? », *Sociologie du travail*, 54, p. 317-337.
- Boucher M. (2003), « Turbulences, contrôle et régulation sociale. Des modèles sécuritaires et démocratiques dans des quartiers populaires », *Déviance et Société*, 27, 2, p. 161-182.
- Boucher M. (2015), *Sociologie des turbulences. Penser les désordres des inégalités*, Paris, L’Harmattan.
- Boucher M., Belqasmi M. (dir.) (2014), *L’État social dans tous ses états. Rationalisations, épreuves et réactions de l’intervention sociale*, Paris, L’Harmattan.
- Bouquet B. (2012), « Analyse critique du concept de contrôle social : Intérêts, limites et risques », *Vie sociale*, 1, 1, p. 15-28.
- Brodeur J.-P. (1995), « Le contrôle social : privatisation et technocratie », *Déviance et Société*, 19, 2, p. 127-147.
- Castel R. (1985), « L’expert mandaté et l’expert instituant », Actes de la table ronde organisée par le CRESAL, Saint-Etienne, CRESAL, 81-92, [en ligne].
- Castel R. (1988), « De l’intégration sociale à l’éclatement du social : l’émergence, l’apogée et le départ à la retraite du contrôle social », *International Review of Community Development / Revue Internationale d’Action Communautaire*, 20, p. 67-78.
- Castel R. (2003), *L’insécurité sociale. Qu’est-ce qu’être protégé ?*, Paris, Seuil.
- Chantraine G., Sallée N. (2013), « Éduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Revue Française de Sociologie*, 54, 3, 2013, p. 437-464.
- Combessie P. (2009), *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte.
- Debarbieux E., Blaya C. (2009), « Le contexte et la raison : agir contre la violence à l’école par “l’évidence” ? », *Criminologie*, 42, 1, p. 13-31.
- Dieu F., Domingo B. (2004), « Partenariat et évaluation : le cas des contrats locaux de sécurité », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 56, 1, p. 3-22.
- Dieu F., Domingo B. (2018), *Méthodologies de la sécurité urbaine*, Paris, L’Harmattan.
- Domingo B. (2007), « SDF et construction d’un ordre public local : fluidités de l’identité assignée et normalisation des lieux », *Déviance et Société*, 31, 3, p. 283-303.
- Domingo B. (2017), « La coopération douanière européenne : entre intégration et fragmentation », *Cahiers de la Sécurité et de la Justice*, 38, p. 122-131.
- Donzelot J. (1977), *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit.
- Douillet A.-C., Maillard (de) J. (2008), « Le magistrat, le maire et la sécurité publique : action publique partenariale et dynamiques professionnelles », *Revue Française de Sociologie*, 4, 49, p. 793-818.
- Douillet A.-C., Maillard (de) J., Zagrodzki M. (2014), « Une centralisation renforcée par le chiffre ? Les effets contradictoires des indicateurs chiffrés dans la police nationale en France », *Politiques et Management Public*, 4, 31, p. 421-442.
- Foucault M. (dir.) (1984), *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... : un cas de parricide au XIXe*, Paris, Gallimard, Julliard.
- Gautron V. (2019), « Surveiller, sanctionner et prédire les risques : les secrets impénétrables du fichage policier », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], 17.
- Hardy G. (2012), *S’il te plaît ne m’aide pas ! L’aide sous injonction administrative ou judiciaire*, Paris, Èrès.
- Jobard F., Maillard (de) J. (2015), *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin.
- Lancelevée C. (2016), « Quand la prison prend soin. Enquête sur les pratiques professionnelles de santé mentale en France et en Allemagne », *Trajectoires* [En ligne], 10.
- Larminat (de) X. (2014), « Un continuum pénal hybride », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], XI.
- Le Goff T. (2008), *Les maires, nouveaux patrons de la sécurité ? Étude sur la réactivation d’un rôle*, Rennes, PUR.

- Lipsky M. (1980), *Street-level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russel Sage Foundation.
- Loubet del Bayle J.-L. (2016), *Sociologie de la police*, Paris, L'Harmattan.
- Macilotti G. (2016), « La jeunesse à l'ère du numérique : Pratiques, exposition au risque et victimation. Une étude auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez », *Cahiers de la Sécurité et de la Justice*, 37, p. 110-129.
- Macilotti G. (2020), « Online Child Pornography: Conceptual Issues and Law Enforcement Challenges », in Balloni A., Sette R. (eds.), *Handbook of Research on Trends and Issues in Crime Prevention, Rehabilitation, and Victim Support*, Hershey, IGI Global, p. 226-247.
- Malochet V. (2007), *Les policiers municipaux*, Paris, Puf.
- Malochet V. (2017), « Contours et positionnement d'une forme hybride de policing résidentiel », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], 14.
- Marichalar P. (2019), « Le traitement pénal des maladies industrielles. Une étude du maxi-procès Eternit de Turin (2009-2014) », *Déviante et Société*, 4, 43, p. 517-540.
- Mattelly J.-H., Mouhanna C. (2007), *Police : des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon.
- Monjardet D. (1996), *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.
- Mucchielli L. (2008), « Le nouveau management de la sécurité à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], 5.
- Muller P. (1997), « L'eupéanisation des politiques publiques », *Politiques et Management Public*, 15, 1, p. 3-9.
- Oblet T. (2008), *Défendre la ville*, Paris, Puf.
- Ocqueteau F., Warfman D. (2011), *La sécurité privée en France*, Paris, Puf.
- Peron A. E., Alvarez M. C., « Governing the City: The Detecta Surveillance System in São Paulo and the Role of Private Vigilantism in the Public Security », *Sciences et Actions Sociales* [En ligne], 12.
- Pettigrew A. (1997), « Le New Public Management conduit à un nouveau modèle hybride public-privé », *Revue Française de Gestion*, 115, p.113-120.
- Ratcliffe J. (2008), *Intelligence-Led Policing*, Cullompton, Willan.
- Revue *Esprit* (1972), « Pourquoi le travail social », 45.
- Robert P. (1981), « Le contrôle social et ses histoires », in Collectif, Association Nationale des Assistants de Service Social, *Travail social contrôle social ? (Actes du XXXVe congrès de l'ANAS, Marseille, 1980)*, Paris, ESF, p. 9-34.
- Robert P. (2000), « Les territoires du contrôle social, quels changements ? », *Déviante et Société*, 24, 3, p. 215-235.
- Roché S. (2004), « Vers la démonopolisation des fonctions régaliennes : contractualisation, territorialisation et eupéanisation de la sécurité intérieure », *Revue Française de Science Politique*, 54, 1, p. 43-70.
- Rose M.-C., Baillergeau E., Hurtubise R., McAll C. (2012), « Nouvelles pratiques de collaboration entre policiers et intervenants sociaux et de la santé dans l'intervention en itinérance à Montréal », CRÉMIS, [En ligne].
- Sheptycki J. (2005), *En quête de police transnationale. Vers une sociologie de la surveillance à l'ère de la globalisation*, Bruxelles, De Boeck.
- Tenenbaum E. (2016), *La sentinelle égarée ? L'armée de terre face au terrorisme*, Focus stratégique n° 68, Paris, Institut Français des Relations Internationales (IFRI).
- Wuilleumier A. (2017), « Le policier-éducateur et l'effectivité du droit. Exploration comparée des répertoires policiers de pédagogie du droit en France et au Canada », *Droit et Société*, 97, 3, p. 521-536.